

se fixer un temps de réflexion mutuel

Si vous décidez de confier votre enfant à l'assistant(e) maternel(le), prévoir une deuxième rencontre pour :

Etablir un contrat de travail écrit, et éventuellement signer un engagement réciproque. Le contrat doit être finalisé et signé le premier jour de l'accueil chez l'assistant(e) maternel(le).

→ l'assistant(e) maternel(le) vous présente son attestation responsabilité civile professionnelle et son attestation de formation.

Prévoir l'organisation du temps d'adaptation de votre enfant.



EN CAS DE RÉPONSE NÉGATIVE AYEZ LA COURTOISIE
DE PRÉVENIR L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE).

pour plus de renseignements

Vous pouvez vous adresser au Relais assistantes maternelles de votre commune ou intercommunalité.

adresse : Relais _____



Premier contact avec un(e) assistant(e) maternel(le)

premier contact téléphonique



première rencontre au domicile de l'assistant(e) maternel(le)

Lister les informations essentielles que vous souhaitez donner, et les questions à poser :

L'assistant(e) maternel(le)

- est-il (elle) agréé(e) par le Conseil général (Pmi) ?
- a-t-il (elle) effectué ses premières heures de formation ?
- a-t-il (elle) des places disponibles ?

Indiquer

- le prénom et l'âge de votre enfant,
- le nombre de jours d'accueil souhaité par semaine ou par mois, ainsi que les horaires.

Demander le nombre et l'âge des enfants accueillis chez l'assistant(e) maternel(le).

Proposer une rencontre.



**APPELER DE PREFERENCE ENTRE 10H00 ET 18H00,
EN EVITANT L'HEURE DES REPAS.**

Parler de votre enfant, de ses rythmes, de ses habitudes de vie.

Définir le besoin d'accueil lié à votre organisation familiale et professionnelle.

Echanger autour

- du projet d'accueil de l'assistant(e) maternel(le) :
organisation d'une journée : sorties, activités, repas, sommeil, fréquentation du Ram...
- de son cadre de vie familial :
âge de ses enfants, trajets scolaires, présence d'autres membres de la famille en journée, animaux domestiques,...
- de vos principes et valeurs éducatives

Demander à voir l'espace de vie de l'enfant

- où va t-il dormir ? Jouer, manger... ?

Aborder les bases de la rémunération

- salaire horaire brut et net, indemnité d'entretien, de repas, organisation des congés...

L'assistant(e) maternel(le) vous présente une copie de son agrément.